

## CHARGE DE MISSION DEPARTEMENTAL ECOLE INCLUSIVE

### Présentation du poste et implantation

Le chargé de mission départemental école inclusive est membre du service départemental de l'école inclusive. Son action est régie par les principes de l'école inclusive. Placé sous la responsabilité directe de l'IEN de l'école inclusive, il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale définie par le Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale.

Le poste est implanté géographiquement dans les locaux de l'inspection de l'IEN école inclusive, à Mont-de-Marsan et à vocation à couvrir l'ensemble du département des Landes.

### Missions principales

Contribuer à l'accompagnement des stagiaires en formation pour l'obtention du CAPPEI ainsi que des candidats libres.

Assurer l'accompagnement des enseignants exerçant dans le domaine de l'école inclusive.

Collaborer au suivi des enseignants de classes ordinaires scolarisant un élève en situation de handicap.

Coordonner les actions de formation départementale spécifiques à l'école inclusive.

Participer à l'analyse des besoins des élèves relevant des dispositifs et structures de l'école inclusive et à réguler des situations complexes.

Participer à différentes instances, commissions ou réunions traitant des problématiques des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Contribuer à la conception et à l'évaluation des projets des unités d'enseignement, des dispositifs et structures de l'école inclusive.

### Activités associées

Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'IEN de l'école inclusive.

### Compétences attendues

Pour assurer ces missions, le chargé de mission devra développer des capacités à travailler au sein d'une équipe pluri-catégorielle et à communiquer aisément avec tous les partenaires concernés par l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap. Une rigueur dans l'organisation, des aptitudes relationnelles, des qualités d'écoute, d'observation et d'analyse, des compétences rédactionnelles ainsi que la maîtrise de l'outil informatique sont attendues.

### Titres et diplômes exigés

L'enseignant devra être titulaire d'un CAFFA et d'un CAPPEI (ou équivalent). Les personnels n'étant en possession que d'un des deux certificats requis ci-dessus peuvent faire acte de candidature en s'engageant à se présenter à celui qui leur fait défaut.

### Conditions d'exercice spécifiques

L'enseignant exercera ses fonctions sous l'autorité de l'IEN de l'école inclusive. Il inscrira son action dans une complémentarité avec celle du conseiller pédagogique de l'école inclusive et des autres composantes de l'équipe de l'école inclusive.

### Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).

CV + lettre de motivation.

Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.